RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M JABRE Michel 12 Square du Docteur COURCOUX 93260 Les Lilas France N° d'adhérent : 20231140021818	Pour le compte de : SAS 2MJO 12 SQUARE DU DOC COURCOUX 93260 LES LILAS N° SIREN : 949 592 679 Régime d'imposition : RSI Période déclarée : Année 2025 Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2065-BIS *(applicable au 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-F *(applicable au 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-G *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2059-H *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2059-I *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2069-RCI *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° ANNEXLIB01 *(applicable au 31/12/2005)*

Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

2MJO SASU

Certifié sincère et conforme à l'original

Le 16 Avril 2026

Le Président

Michel JABRE

Signature



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie	mon.taxi@yahoo.fr

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	12 Square du docteur COURCOUX		
Code postal	93260	Ville	Les Lilas
		Pays	France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit *(report du 2033-B)*	1 865

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Non

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065−BIS

(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires *(hors apprentis et handicapés)*	24 622
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	616	616	0
Immobilisations financières *(1)*	90 570	0	90 570
TOTAL I *(5)*	91 186	616	90 570
2 - Actif circulant			
Créances autres *(3)*	1 516	0	1 516
Disponibilités	4 873	0	4 873
TOTAL II	6 389	0	6 389
TOTAL GENERAL (I + II)	97 575	616	96 959

B - PASSIF

		Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		100
Réserve légale		10
Report à nouveau		2 630
Résultat de l'exercice		-1 865
TOTAL I		875
3 - Dettes *(4)*		
Fournisseurs et comptes rattachés		5 718
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	0	6 995
Comptes courants d'associés		83 371
TOTAL III		96 084
TOTAL GENERAL (I + II + III)		96 959

RENVOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	0	*(4)* Dont dettes à plus d'un an	83 371
(2) Dont créances à plus d'un an	0	*(5)* Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	0	*(5)* Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements − Plus−values − Moins−values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	616	0	0	616	
Immobilisations financières					
	90 570	0	0	90 570	
TOTAL rubrique I	91 186	0	0	91 186	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	539	77	0	616
TOTAL rubrique II	539	77	0	616

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires − Déficits reportables − Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	3 832
Déficits transférés de plein droit *(article 209-II-2 du CGI)*	0
Nombre d'opérations sur l'exercice	0
Déficits imputés	0
Déficits reportables	3 832
Déficits de l'exercice	1 865
TOTAL des déficits restant à reporter	5 697

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	5 226
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	3 809
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	0
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−E

(Applicable au 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1

Titre	Monsieur		
Nom et prénom	JABRE Michel	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	20/07/1965	Pays de naissance	Liban
Code postal de naissance	99	Commune de naissance	Fghal-Jbeil
Numéro, type et nom de voie	12 square du Docteur COURCOUX		
Code postal	93260	Ville	Les Lilas
Pays	France		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable au 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059−H

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059−I

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable au 31/12/2025)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

TITRE

Détails comptes autres charges exceptionnelles et autres produits exceptionnels

CORRESPONDANCE

Autres charges exceptionnelles:
Dons => 15,00 euros,
Différence règlement tiers => 2,00 euros;

Autres produits exceptionnels:
Différence règlement tiers => 2,00 euros;
Détaxe TICPE => 933,00 euros.

2MJO SAS

Assemblée Générale Ordinaire
Décision de l'Associé Unique
du 18 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit Mai à 09 heures, au siège social,

Monsieur Michel JABRE, demeurant 12 Square du Docteur COURCOUX – 93260 Les Lilas, Associé Unique de la Société 2MJO SAS, dont il détient les 100 actions composant le capital social, est présent.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ainsi que sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus à la Présidence.
- Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, article 223 quater.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.
- Rémunération de la présidence.
- Questions diverses.
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

L'Associé Unique a, à sa disposition :

- Le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- Le rapport spécial du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- Le Bilan, les comptes annuels.
- Le texte des résolutions proposées.
- Une copie des statuts de la Société.

M.J.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture des rapports du président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associé unique, sur le rapport de gestion du président, statuant en application de l'article 39–4 du C.G.I., constate des dépenses et des charges non déductibles des bénéfices, qui s'élèvent à la somme de ZERO €.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé unique, décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, s'élevant à – 1 865 € comme le suivant:

- report à nouveau => - 1 865 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Générale des Impôts, l'Associé unique prend acte que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 est le troisième exercice social.

TROISIÈME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

QUATRIÈME DECISION

L'Associé unique, constate que le président Monsieur Michel JABRE n'a perçu, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, aucune rémunération pour ses fonctions de président.

CINQUIÈME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
Michel JABRE